

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

(Articles R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme modifiés par le Décret n° 2017-1781 du 29 décembre 2017)

Nous, soussignés (dénomination)
(Organisme de garantie collective,
établissement de crédit, entreprise
d'assurance ou groupement, répondant
aux conditions prévues par les articles
R. 211-26 et R. 211-29 du Code du
tourisme)

GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION

Adresse
Représenté par (Nom, prénoms)
Qualité

3, Place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Monsieur Jean-Charles DONNET
Responsable du Département Caution

Déclarons par la présente et en vertu du contrat n° **4000715976/4**, nous porter caution de :

Dénomination de la personne morale
ou nom et prénoms de la personne
physique

CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

Adresse

27 AVENUE DU PORT AU FOUARRE
94100 ST MAUR DES FOSSES

SIREN

450 887 872

dans les conditions prévues par les articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du Code du tourisme tels que modifiés par le Décret n° 2017-1871 du 29 décembre 2017 portant transposition de la Directive (UE) 2015/2302 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyages liées.

La présente garantie est valable du **1er janvier 2025** au **31 décembre 2027**.

La garantie financière s'étend aux activités exercées par les établissements secondaires (succursales ou points de vente de l'entreprise / l'organisme immatriculé) ou aux associations /organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la fédération immatriculée).

En toute hypothèse, la garantie financière cessera dans les conditions prévues par l'article R. 211-33 du Code du tourisme, tel que modifié par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

Fait à Paris, **2 juin 2025**

Signature et cachet

Groupama Assurance-crédit & Caution

Siège social : 8-10 Rue d'Astorg - 75008 Paris

Bureaux : 3 Place Marcel Paul - 92000 Nanterre

SA au capital de 20 000 000 euros

RCS Paris B 380 810 283

Entreprise régie par le Codes des assurances